

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2022**

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 16

Titulaires présents : 13

Titulaires représentés :

Suppléants : 2

Procurations : 1

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DUMOULIN

L'an deux mille vingt-deux, jeudi trente juin à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué en date du 24 juin 2022, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	M. CUJIVES D., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mme SOLOMIAC C.
CC des Hauts Tolosans :	MM. DELMAS J-P., DULONG D., ESPIE J-C., LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M.,

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. VINTILLAS E. représenté par Mme ROUSTIT I. (Pouvoir)
CC du Frontonnais :	M. PROVENDIER Ph. représenté par M. GALLINARO A. (Suppléant)
CC Val'Aïgo :	M. MAUREL C. représenté par M. SABATIER R. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER, MM. CALAS D., PLICQUE P., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	Mmes SAVY S., SIGAL S., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N., Mme AYGAT Ch., M. CODINE Fr., Mme FOURCADE M-L, M. NOËL S.
CC Val'Aïgo :	Mmes BLANCHARD ESSNER S., GAYRAUD I., M. JOVIADO G.

Délibération n ° 2022 /13

Objet : Remplacement d'un membre suppléant de la Communauté de communes du Frontonnais à la commission urbanisme du syndicat

Vu la délibération du Syndicat mixte n° 2020 /22, en date du 01/12/2020, portant constitution et installation de la commission urbanisme du syndicat ;

Monsieur le Président indique à l'assemblée que, conformément à l'article L.2121-21, le vote pour ces désignations se tient à bulletin secret (CE, 29 juin 1994, n° 120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

De plus, cette désignation peut également intervenir sans vote « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission ou dans les organismes extérieurs, ou si une

seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au Président ».

Le Président rappelle que s'agissant de la composition des commissions, de manière générale, il souhaite que les 4 Communautés de communes soient représentées le plus équitablement possible.

La commission urbanisme est ainsi composée :

- de M. PETIT Philippe, Président de droit, ou son représentant M. VINTILLAS Edmond, 1^{er} Vice-président en charge de l'urbanisme ;
- de 2 membres titulaires et 2 suppléants par Communauté de communes permettant un roulement plus aisé.

Après appel à candidature, Madame SIGAL Sandrine se présente.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER Madame SIGAL Sandrine membre suppléante de la commission urbanisme, en remplacement de M. DUPUY Daniel.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	24/06/2022
Date d'affichage :	24/06/2022
Certifié exécutoire le :	05/07/2022
Affichée le :	05/07/2022

Philippe PETIT,
Président

